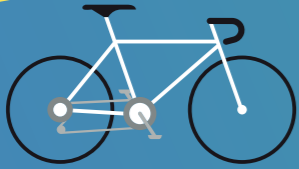


Les aides à l'achat d'un vélo

Les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo sont étendues en 2023.

VÉLO CLASSIQUE



Je suis un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 358 € ou une personne en situation de handicap
et j'achète ...

AIDE DE
150 €
MAXIMUM/VÉLO

Je suis un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 €
et j'achète ...

AIDE DE
300 €
MAXIMUM/VÉLO

Je suis une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...)

et j'achète ...

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER
SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 358 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZFE) BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE **1 000 €** ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



AIDE DE
400 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER
SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 358 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZFE) BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE **1 000 €** ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE

VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40 % DU COÛT D'ACHAT.

2. SEULS LES VÉLOS NEUFS SONT CONCERNÉS PAR LE BONUS.

3. UNE PERSONNE NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO ET DE LA PRIME À LA CONVERSION QU'UNE SEULE FOIS. LES DEUX AIDES SONT CUMULABLES POUR UN MÊME CYCLE.

4. POUR DEMANDER UNE AIDE : WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR

Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 22 983 €
ou une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et je me débarrasse d'un véhicule ancien ou polluant (camionnette ou voiture)
et j'achète ...

